



NATURE
ACTION
QUÉBEC



UNE EXPERTISE
ENVIRONNEMENTALE
reconnue



DES PROFESSIONNELS
passionnés



DES ACTIONS CONCRÈTES,
un impact réel



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Version préliminaire

PROJET

Élaboration d'une Politique de développement durable

NUMÉRO DE PROJET

2316

CLIENT

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

DATE

27 août 2025

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Charlotte Farley-Legault

Chargée de projets chez Nature-Action Québec

(450) 536-0422, poste 538

charlotte.farley-legault@nature-action.qc.ca

Roxane Martin-Herbeuval

Chargée de projets adjointe chez Nature-Action Québec

(450) 536-0422

roxane.martin-herbeuval@nature-action.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	1
2.	PORTÉE	1
3.	BUT DE LA POLITIQUE.....	1
4.	VISION	2
5.	ORIENTATIONS ET CHAMPS D’ACTIVITÉ	2
	5.1 Orientation gouvernance	2
	5.2 Orientation environnementale.....	2
	5.3 Orientation sociale	3
	5.4 Orientation économique.....	3
6.	ÉNONCÉ D’ENGAGEMENT	3

1. MISE EN CONTEXTE

Bordée par le lac des Deux Montagnes et habitée par une communauté engagée et active, Sainte-Marthe-sur-le-Lac est une ville attrayante où l'accès à la nature est une priorité partagée par tous.

La croissance démographique récente, le développement du milieu urbain, l'intensification et la fréquence des événements climatiques extrêmes engendrent des pressions majeures sur le territoire et exposent les aires naturelles à d'importants défis de préservation. En tant qu'acteur clé dans la transition écologique, la Ville est consciente du rôle qu'elle doit jouer et des efforts qu'elle doit déployer en matière de protection environnementale.

Face à ces défis, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a procédé à l'élaboration de sa première Politique de développement durable afin d'inclure la durabilité dans ses processus décisionnels, tout en visant une transition écologique juste et cohérente. Faisant suite à un diagnostic dont les principales observations ont été dûment considérées, la Politique de développement durable de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est structurée par une portée claire, un but et une vision bien établis. La Politique comprend quatre orientations, soit l'orientation de gouvernance, environnementale, sociale et économique, pour lesquelles des champs d'activité, c'est-à-dire de grandes thématiques d'intervention, ont été définis.

2. PORTÉE

La Politique de développement durable élaborée par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'adresse à ses employé(e)s et représentant(e)s, en collaboration avec ses partenaires. Elle s'applique à tout l'univers municipal et rayonne sur l'ensemble de la communauté. Cette politique s'intègre pleinement dans la prise de décision, ainsi que dans chacune des politiques et actions de la Ville.

3. BUT DE LA POLITIQUE

La Politique de développement durable de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est un outil de référence pour l'adoption de meilleures pratiques en matière de durabilité. Elle assure la cohérence et la cohésion dans l'ensemble des actions de la Ville. Visant l'adhésion organisationnelle et collective à des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale, de promotion de l'équité sociale et de soutien d'une économie plus résiliente, cette politique reflète la volonté de la Ville de répondre aux besoins des

citoyen(ne)s d'aujourd'hui et de demain. Elle se positionne comme un exemple pour l'ensemble de la communauté, encourageant une transition vers un avenir plus durable et harmonieux.

4. VISION

En 2035, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en synergie avec l'ensemble de sa communauté, offre un cadre de vie équitable et durable grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes fondées sur les meilleures pratiques. Elle rayonne comme un modèle d'harmonie entre la nature et l'environnement urbain.

5. ORIENTATIONS ET CHAMPS D'ACTIVITÉ

5.1 Orientation gouvernance

Une administration municipale transparente qui fait preuve de leadership et de cohérence à travers ses décisions et ses pratiques dans une perspective de développement durable.

Champs d'activité :

- Engagement organisationnel envers le développement durable;
- Réduction de l'empreinte écologique des activités municipales;
- Rayonnement et leadership en développement durable au-delà des frontières de la ville;
- Partage et mise en valeur des actions et des retombées.

5.2 Orientation environnementale

Un territoire où l'on reconnaît la valeur de la nature dans le développement urbain, préserve les milieux naturels et valorise la végétation en ville, assurant un cadre de vie sain et résilient.

Champs d'activité :

- Préservation des ressources en eau;
- Atténuation et adaptation du territoire face aux changements climatiques;
- Mise en valeur, identification et restauration des milieux naturels;
- Planification du développement urbain;
- Soutien aux initiatives d'énergies renouvelables.

5.3 Orientation sociale

Une communauté sensibilisée et consciente de la responsabilité de chaque personne à adopter des gestes responsables contribuant à la préservation des ressources, ainsi qu'à la qualité de vie et de l'environnement.

Champs d'activité :

- Diminution des déchets et optimisation de la gestion des matières résiduelles;
- Bonification et promotion de la mobilité durable;
- Amélioration du cadre de vie pour tous;
- Accessibilité équitable aux espaces verts et bleus;
- Éducation, sensibilisation et responsabilisation citoyenne.

5.4 Orientation économique

Une Ville qui soutient une économie de proximité dynamique, diversifiée et qui encourage des pratiques d'affaires écoresponsables.

Champs d'activité :

- Soutien de l'entrepreneuriat écoresponsable, social et solidaire;
- Encadrement des pratiques des commerces, institutions, entreprises et organismes;
- Développement et diversification de l'économie locale.

6. ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de sa Politique de développement durable, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à :

- Se doter d'un Plan d'action clair, assorti d'un porteur responsable de sa mise en œuvre;
- Définir des indicateurs de suivi pertinents et en assurer la mesure régulière;
- Communiquer les initiatives découlant de la Politique ainsi que leurs retombées.

Par ces engagements, la Ville contribue à renforcer la conscience collective en faveur du développement durable et agit concrètement pour améliorer la qualité du milieu de vie, tant pour les citoyens et citoyennes d'aujourd'hui que pour les générations futures.